

# CONSEIL MUNICIPAL D'AVANCON

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 27 MARS 2015-

Président : Monsieur Laurent NICOLAS

Secrétaire de séance : Madame GIAIME Nathalie

Etaient présents : Mmes BOISSERENQ Josiane, GIAIME Nathalie, QUEYREL Nicole, Mrs ALFONSE Joachim, ASTRION Julien, EYRAUD Joël, JACOB Stéphane, NICOLAS Laurent, ROUAULT Samuel et VALLON Joël.

Absent excusé : Monsieur DANY Guy ayant donné pouvoir à madame GIAIME Nathalie.

La séance est ouverte à 20h15.

Le compte-rendu de séance du 6 mars 2015 est approuvé à l'unanimité 11/11.

### 1- Vote des taux des quatre taxes directes locales :

Pour rappel en 2014 les taux d'imposition étaient :

- taxe habitation : 13.06 %
- taxe foncière (bâtie) : 14 %
- taxe foncière (non bâtie) : 41.94 %
- CFE : 21.22%

Le produit pour 2014 était de **78786** euros. Pour l'année 2015 il sera de **80329** euros, sans augmenter les taux d'imposition.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de conserver les mêmes taux d'imposition de 2014. Voté à l'unanimité (11/11).

### 2 – Participation au FSL année 2015 (fond de solidarité pour le logement) :

Courrier du Conseil Général nous sollicitant pour une participation pour le FSL :

En 2015 quatre familles (+7 aides et 0 prêt) ont fait appel au FSL.

**Base de calcul pour estimer la cotisation pour la commune d'Avançon** : 434 habitants x 0.35 euros, ce qui fait un montant de : 144.55 euros pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'allouer une participation de 144.55 euros au FSL, et autorise le maire à signer la convention avec le Conseil Général des Hautes Alpes, Voté à l'unanimité (11/11)

### 3 – Subvention aux associations 2015 :

Des subventions ont été accordées aux associations suivantes pour l'année 2015 :

- La Jeunesse Avançonnaise : 500 euros, voté à l'unanimité (11/11)
- La Batterie Fanfare du Piolit : 300 euros, voté à l'unanimité (11/11)
- Ski Club Réallon :(5 enfants adhérents de la commune) 200 euros (10 pour et 1 abstention)

- Club du 3<sup>ème</sup> âge de Valserres : (10 personnes adhérentes pour la commune d'Avançon) 150 euros, voté à l'unanimité 11/11
- Association l'Agriavance : (foire de Chorges) 150 euros, voté à l'unanimité (9/11)

#### 4 – Participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole de la Tour – La Batie-Neuve :

La commune d'Avançon s'engage à participer financièrement aux charges de fonctionnement pour la scolarisation des enfants à hauteur de 350 euros par enfant pour l'année scolaire en cours. En sachant que 7 enfants de la commune vont à l'école de la Batie-Neuve le montant total de la participation sera de 2450 euros.

Une convention est conclue entre les communes de la Batie-Neuve et d'Avançon pour 2014/2015.

A noter tout de même, qu'une augmentation de 100 euros /enfant à été appliquée pour cette année.

Après en avoir délibéré, voté à l'unanimité (11/11)

#### 5 – Questions diverses :

- Prolongement du contrat de travail de madame AYE Martine secrétaire de mairie :

Madame Maire Marie-Claire prend sa retraite à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015. Il convient donc de faire un contrat de prolongation pour une durée de trois mois à madame Aye à compter du 1<sup>er</sup> avril, afin de prendre des dispositions auprès du centre de gestion.

Après en avoir délibéré, voté à l'unanimité (11/11).

- Convention raccordement – Monsieur Lambert – SyME 05-

Total électricité pour un montant de : 6300 euros HT

Participation du demandeur (Commune d'Avançon) : 1980.06 euros HT

Participation du SYM05 : 4319.94 euros HT

Le règlement de la participation du demandeur au SyME 05 sera effectué de la manière suivante :

Après réalisation des travaux, le demandeur s'acquittera de sa participation qui sera calculée :

Réseaux électrique : 100% de la participation visée à l'article 2-2

Autres réseaux : 100 % du montant des dépenses effectivement réalisées.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil autorisent monsieur le Maire à signer la convention avec le SyME 05, voté à l'unanimité (11/11).

- Demande de travaux lotissement l'Isle :

Courrier de monsieur et madame Bayle résidant au lotissement l'Isle nous mentionnant des problèmes d'érosion (sol –accès chemin propriété) d'où altération du goudron au niveau de leur entrée de propriété et voie communale.

Prenons acte de la demande, la commission travaux se rendra sur place afin d'évaluer les travaux. Voté à l'unanimité (11/11)

- Courrier Communauté de Commune :

Lors du conseil communautaire du 2 mars 2015, la problématique de la répartition des hectares voués au développement économique à l'échelle du SCOT a été évoquée. Pour mémoire, une enveloppe de 115 hectares, à l'échelle SCOT, a été retenue pour le foncier économique dans une perspective d'urbanisation à 20 ans. Au sein de cette enveloppe, la Vallée de l'Avance dispose de 15 hectares soit 13% de l'enveloppe totale. De ce fait la communauté de Commune nous demande le détail de nos besoins et de nos projets en matière de développement économique. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de demander des précisions supplémentaires à la Communauté de Commune, afin de prendre toute décision. Voté à l'unanimité (11/11)

Fin de la séance 23 heures